

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 011/26

ARRETE DU MAIRE

Objet : Permission de voirie

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande d'autorisation de stationnement formulée par Madame DUVERNAY Océane gérante de l'institut de beauté « SérénitésdOcé », 1 rue Georges Musy à SAINT-REMY 71100.

Considérant qu'afin de permettre des travaux de façade 1 rue Georges Musy au profit de Madame DUVERNAY Océane il est nécessaire de réglementer le stationnement devant son commerce,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le samedi 17 janvier 2026 de 07 heures 00 à 12 heures 00, Madame DUVERNAY Océane est autorisée à faire stationner devant son commerce sur deux emplacements le camion de la personne qui va intervenir pour les travaux de façade 1 rue Georges Musy à SAINT-REMY 71100.

ARTICLE 2 :

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place par le centre technique municipal et entretenue par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télerecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Madame DUVERNAY et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 14 janvier 2026.

Florence PLISSONNIER


Maire


Notifié le 15/01/26